



Litige courtier sur prêt immo

Par **lauriane38**, le **17/10/2015** à **23:20**

Bonjour,
J'ai signé un mandat datant du 10 septembre 2014 avec notre courtier pour un prêt immobilier avec le crédit agricole et avec un certain taux, hors nous avons signé avec cette même banque le 15 octobre 2014 notre crédit immobilier mais avec un taux différant de celui proposés par le courtier il me réclame ses frais d'honoraire, légalement dois je le payer?
merci de vos réponses.

Par **moisse**, le **18/10/2015** à **17:16**

Bonsoir,
J'ai signé un mandat datant du 10 septembre 2014 avec notre courtier
Et: légalement
Si vous avez signé vous devez payer.
C'est simple, le courtier ne représente pas la banque, mais son mandant, en l'occurrence vous.
Il a fait le travail demandé, il exige son paiement.